



# Une organisation en proximité

**3 pôles de spécialisation** travaillant en synergie



**1** Entreprises, Emploi, Économie (pôle 3E)

Soutenir la compétitivité des entreprises, l'économie de proximité et le développement local, accompagner les mutations économiques, coordonner les politiques publiques en faveur de l'accès et du retour à l'emploi



**2** Politique du travail (pôle T)

Garantir le respect du droit du travail, lutter contre le travail illégal, améliorer la santé et la sécurité des salariés, assurer une veille et un suivi des relations individuelles et collectives du travail, soutenir le dialogue social



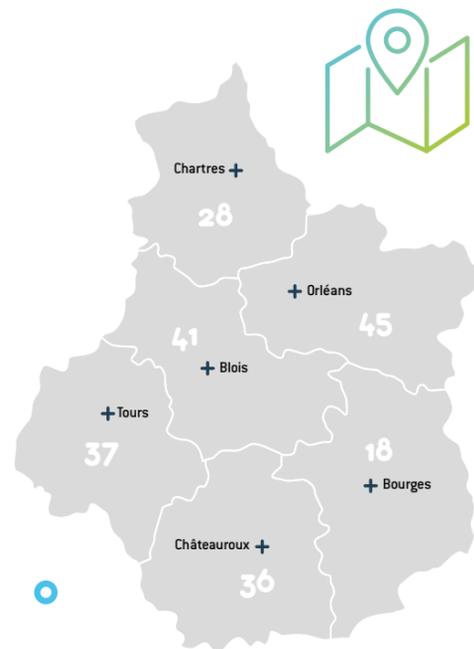
**3** Concurrence, Répression des fraudes, Métrologie légale (pôle C)

Contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché, veiller à la qualité et à la sécurité des produits et des services commercialisés, garantir l'exactitude et la fiabilité des instruments de mesure

**6 unités départementales** au plus près du terrain

Dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret

- > Les unités départementales sont les portes d'entrée de la Direccte Centre-Val de Loire pour les acteurs socio-économiques : chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux...
- > Échelons opérationnels de la Direccte, elles sont chargées de la réalisation des contrôles et de la mise en œuvre des politiques publiques relatives au développement économique, à l'emploi et au travail.
- > Chaque unité, de par ses interventions régulières sur le terrain et ses relations étroites avec le territoire, développe une connaissance fine du tissu socio-économique local.



**Direccte**  
Centre-Val de Loire

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



www.centre.direccte.gouv.fr

## LES SIX UNITÉS DÉPARTEMENTALES

**DIRECCTE**  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
**Cher**  
Cité administrative Condé  
rue Jacques Rimbault - CS 30008  
18013 Bourges Cedex  
Tél. : 02 48 27 10 10

**DIRECCTE**  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
**Indre-et-Loire**  
8 rue Alexander Fleming  
BP 2729  
37027 Tours Cedex 1  
Tél. : 02 47 31 57 01

**DIRECCTE**  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
**Eure-et-Loir**  
13 rue du Docteur André Hays  
BP 50543  
28019 Chartres Cedex  
Tél. : 02 37 18 79 00

**DIRECCTE**  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
**Loir-et-Cher**  
Cité administrative Porte B - 3<sup>e</sup> étage  
34, avenue Maunoury  
41011 Blois Cedex  
Tél. : 02 54 55 85 70

**DIRECCTE**  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
**Indre**  
Cité administrative Bertrand  
BP 607  
36020 Châteauroux Cedex  
Tél. : 02 54 53 80 60

**DIRECCTE**  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
**Loiret**  
Cité administrative Coligny  
131 Faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex  
Tél. : 02 38 78 98 38

**DIRECTION | PÔLE T | PÔLE 3E**  
12 place de l'Étape - CS-85809  
45058 Orléans Cedex 1  
Tél. : 02 38 77 68 00

**PÔLE C**  
Site de la Manufacture  
6 rue de la Manufacture  
45043 Orléans Cedex 1  
Tél. : 02 38 72 79 10

Crédit photo : Fotolia - © Rainer Plendl - iStockphoto - www.geodby.fr - 2016

# Direccte

Centre-Val de Loire

**L'interlocuteur privilégié**  
des acteurs socio-économiques dans votre région



MINISTÈRE  
DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

**DIRECCTE**  
CENTRE-VAL DE LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DU NUMÉRIQUE



# La Direccte en quelques mots

Administration de l'État, la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Centre-Val de Loire assure, sur le territoire régional, **l'animation, le pilotage et la coordination des politiques publiques** dans ses domaines de compétence.

De par ses missions de **contrôle**, elle veille au respect du droit du travail, à l'équilibre des relations commerciales entre entreprises et à la protection des consommateurs.

En permanence à l'écoute du terrain, la Direccte est reconnue comme l'interlocuteur de référence pour **informer, orienter et accompagner les entreprises**.

Elle travaille en lien étroit avec un réseau de **partenaires institutionnels** (collectivités locales, chambres consulaires...), d'**opérateurs nationaux et locaux** (Pôle emploi, Bpifrance, Carsat...) et de **relais professionnels** (partenaires sociaux, branches professionnelles...).

La Direccte gère l'attribution du **Fonds Social Européen** sur les champs de l'emploi et des mutations économiques.

Son organisation en six unités départementales permet **une veille et une intervention en proximité**, au plus près des réalités locales et des besoins des acteurs socio-économiques.



# Des missions

## au service du développement économique et territorial

## Animation, pilotage et coordination des politiques publiques

### ■ Emploi

- > Contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale en matière d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi dans le cadre d'une gouvernance quadripartite associant l'État, la Région et les partenaires sociaux.
- > Piloter les politiques publiques favorisant l'accès ou le retour à l'emploi via un réseau d'opérateurs composé notamment de Pôle emploi, des missions locales et des Cap emploi.
- > Aider les entreprises et les associations à maintenir et à développer leurs emplois.

### ■ Santé au travail

- > Coordonner les plans de prévention des risques professionnels.

### ■ Innovation et compétitivité

- > Optimiser la performance des pôles de compétitivité.
- > Accompagner les filières stratégiques et la modernisation de l'outil industriel.
- > Professionnaliser les pratiques de GRH des PME et TPE.

### ■ Développement local

- > Contribuer localement au développement du commerce, de l'artisanat des services et du tourisme.
- > Favoriser la professionnalisation du secteur des services à la personne.
- > Mettre en œuvre des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les territoires en mutation.



## Contrôle du respect de la législation



### ■ Travail

- > Contrôler l'application du droit du travail.
- > Conseiller et informer les employeurs et les salariés sur leurs droits et leurs obligations.

### ■ Dialogue social

- > Appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel.
- > Promouvoir par ce dialogue la qualité de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.
- > Veiller à la mise en œuvre des négociations collectives obligatoires.

### ■ Concurrence

- > Détecter les ententes et les abus de position dominante.
- > S'assurer de la loyauté des pratiques commerciales entre professionnels.

### ■ Protection des consommateurs

- > Veiller à la qualité de l'information délivrée aux consommateurs et au respect de leurs droits.
- > Préserver la santé des consommateurs et s'assurer de la sécurité des produits et services mis sur le marché.
- > Vérifier la bonne utilisation des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

## Information, orientation et accompagnement des entreprises

### ■ Entreprises en croissance et investisseurs potentiels

- > Favoriser l'essor des entreprises en croissance ainsi que l'accès aux dispositifs nationaux et accompagner les projets de développement et d'investissement.

### ■ Entreprises en difficulté

- > Identifier le plus en amont possible les solutions adaptées et les mettre en œuvre.

### ■ Médiation

- > Aider à résoudre les litiges entre clients et fournisseurs ou dans le cadre d'un marché public.



## Accompagner vers l'emploi les publics en difficulté

### ■ Personnes fragilisées

- > Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en voie d'exclusion du marché du travail : demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, publics des quartiers prioritaires de la ville...

### ■ Personnes en situation de handicap

- > Concourir à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

### ■ Jeunes

- > Accompagner les jeunes pour une insertion durable dans l'emploi.



## Publications

### ■ La Direccte au cœur d'un réseau de données

- > Collecter, analyser et diffuser des données statistiques servant de repères économiques.
- > Publier des études sectorielles définissant les problématiques, les enjeux et des pistes d'action.
- > Effectuer une veille économique régulière au service des partenaires et des entreprises.

Chaque année

